

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 8 juillet 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #2 - Quentin Kelhetter

Siège #3 - Robert Gendron

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Joanne Costo

Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 18 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-07-229

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 juin 2025

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

5.2 - Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2024-2028

5.3 - Autorisation de signature aux comptes Desjardins

5.4 - Amendement de la résolution 2025-03-086 programme éco énergie 360

5.5 - Politique de télétravail - Employé municipal

5.6 - Fermeture de bureau - Vacances estivales

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - juin 2025

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 - Coopération intermunicipale - Poste de coordonnateur en sécurité civile
- 8 - TRANSPORT
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Suivi du réseau d'aqueduc de Parisville - Compteur d'eau
 - 9.3 - Modification du nom du représentant Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
 - 9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville
 - 9.4.1 - Suivi
 - 9.4.2 - Résolution paiement du Quote-Part des IMMOS 2023-2024
 - 9.4.3 - Révision et modification de l'entente intermunicipale
 - 9.5 - Offre de services - Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants
 - 9.6 - Offre de services - Entretien génératrice puits # 8
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en juin 2025
 - 10.2 - Autorisation CPTAQ - Lot # 6 083 837 et # 6 084 739
 - 10.3 - Matériel Promotion du Marché Public
 - 10.4 - Comité Consultatif d'Urbanisme - PIIA
 - 10.4.1 - Lot # 6 084 615 - Permis de construction
 - 10.4.2 - Lot # 6 083 802 - Permis rénovation patio
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 208-2025 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 11.2 - Adoption du 2e Projet de règlement # 209-2025 concernant règlement de zonage modifiant le règlement de zonage # 96-2012
 - 11.3 - Adoption du 2e Projet de règlement # 210-2025 concernant règlement modifiant le règlement de lotissement # 97-2012
 - 11.4 - Règlement d'emprunt # 211-2025 - Quote-part des immobilisations 2023-2024
 - 11.5 - Adoption du règlement # 214-2025 concernant le règlement modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Location de la salle multifonctionnelle 2025 - 2026 - Dîners communautaires CAB
 - 12.2 - Club de Loisirs Deschaillons - Boîte vocale
 - 12.3 - Comité des Loisirs - Camps de jour Parisville
 - 12.4 - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec - Location salle
 - 12.5 - Projet salle multifonctionnelle - Frais de retard
 - 12.6 - Bibliothèque
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2025-07-230

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 juin 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Mme Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 8 juillet 2025 et répond aux questions des membres du conseil :

- Invitation aux portes ouverte Mangeons Local de l'UPA : Dimanche 7 septembre 2025 à 13h à la ferme Jean-Yves Gamelin (Pierreville)
- Campagne Alertes Citam : Un appel aux citoyens de s'inscrire au CITAM afin de faciliter les communications.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Coordonnateur sécurité civile
- Milieu humide
- CIUSSS - Service d'urgence
- Fibre optique
- Embauche aux services Incendies

2025-07-231

5.2 - Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2024-2028

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

2025-07-232 5.3 - Autorisation de signature aux comptes Desjardins

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'adjoint aux communications/Chargé de projet au bureau municipal M. Oscar Olarte de signer les chèques conjointement avec le maire ou le maire suppléant aux comptes Desjardins de la municipalité en cas d'absence de la directrice générale.

2025-07-233 5.4 - Amendement de la résolution 2025-03-086 programme éco énergie 360

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté la résolution 2025-03-086 le 4 mars 2025 confirmant son intention de participer au programme éco-Énergie 360;

Considérant que pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme éco-Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

Considérant que la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire toujours manifester son intérêt au programme éco-Énergie 360;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la résolution 2025-03-086 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données cet trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

2025-07-234 5.5 - Politique de télétravail - Employé municipal

Considérant le besoin impératif d'encadrer le télétravail au sein de la municipalité, afin d'assurer son bon fonctionnement, l'équité et la clarté pour l'ensemble des parties prenantes;

Considérant que le télétravail fait désormais partie intégrante de la nouvelle réalité organisationnelle et qu'il est essentiel pour la municipalité de s'adapter et de proposer un cadre moderne et flexible;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la politique de télétravail de la municipalité, telle que présentée et annexée à la présente résolution, soit par la présente adoptée;

Que cette politique entre en vigueur à compter de la date de son adoption;

Dès son entrée en vigueur, la présente politique abroge et remplace toutes les politiques, directives ou ententes antérieures traitant du même sujet.

2025-07-235 5.6 - Fermeture de bureau - Vacances estivales

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De fermer le bureau municipal du 18 juillet au 4 août 2025 inclusivement, en raison des vacances estivales.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - juin 2025

Le montant total des revenus du mois précédent est de 7 443,20 \$.

Le montant total encaissé en date du 30 juin 2025 est de 309 336,57\$.

2025-07-236 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	13 441,48\$
Total des incompressibles – Municipalité :	126 974,68\$
Total des comptes à payer – Municipalité :	128 672,65\$
Total des dépenses :	<u>269 088,81\$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-237

7.1 - Coopération intermunicipale - Poste de coordonnateur en sécurité civile

Considérant que Deschaillons-sur-Saint-Laurent reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux de la MRC de Bécancour désirent présenter un projet de « Poste de coordonnateur de sécurité civile » dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s’engage à participer au projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile;

Que le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l’approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier;

Que le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le conseil désigne Mme Hanta Rasami la directrice générale pour signer tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

8 - TRANSPORT

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l’ensemble du réseau d’aqueduc au mois de juin 2025 est de 433m³ (95 414 gallons impériaux).

9.2 - Suivi du réseau d'aqueduc de Parisville - Compteur d'eau

La consommation mensuelle du réseau d'aqueduc desservi par Parisville est :

Mois	Mètre ³	Gallons impériaux
Janvier	122	26 836
Février	104	22 876
Mars	126	27 716
Avril	125	27 496
Mai	132	29 036
Juin	149	32 775

2025-07-238

9.3 - Modification du nom du représentant Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant la résolution 2024-02-054;

Considérant le départ de M. Saad Rekkal au poste de chargé de projet;

Considérant que la continuité des opérations et la soumission des documents liés à la demande d’aide financière pour l’élaboration d’un plan de protection des sources d’eau potable dans le cadre du PEPPSEP sont essentielles;

Considérant l'arrivée de M. Oscar Olarte au poste d'adjoint aux communications/Chargé de projet; est désigné pour prendre en charge les responsabilités du projet et assurer le suivi nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M. Oscar Olarte, adjoint aux communications/Chargé de projet à signer et à déposer tous les documents pertinents relatifs à la demande d’aide financière pour l’élaboration d’un plan de protection des sources d’eau potable, tel que requis dans le cadre du Programme d’économie d’eau potable et de protection des sources d’eau (PEPPSEP);

Que cette autorisation prend effet immédiatement.

9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville

9.4.1 - Suivi

Tous les citoyens concernés ont signé l'acte notarié pour la municipalisation des réseaux privés.

Les étapes à venir :

- Confirmation du ministère de l'environnement si tout est ok, sinon un formulaire à faire signer par les propriétaires;
- Paiement du QP des IMMOS 2023-2024 au montant total de 80 699,84\$;
- Paiement du QP des IMMOS des travaux en cours sur la route 265 en 2026;
- Installations des 2 compteurs, 2 anti-refoulements, 2 regards au rang Saint-Charles Est et Ouest cet automne;
- Modification de l'entente intermunicipale signée.

2025-07-239 9.4.2 - Résolution paiement du Quote-Part des IMMOS 2023-2024

Considérant la résolution # 2025-06-202;

Considérant la rencontre du 07 juillet 2025 avec la municipalité de Parisville et le ministère des affaires municipales et de l'habitation MAMH;

Considérant l'entente intermunicipale signée par les 2 municipalités;

Considérant les corrections apportées au montant du Quote-Part des Immobilisations 2023-2024 au montant final de 80 699,84 \$ (Montant avant correction: 93 476,83 \$) incluant un frais de gestion de 3%;

Considérant le règlement d'emprunt 211-2025 afin de payer ce montant;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'annuler la résolution # 2025-06-202 demandant l'audit des factures;

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à payer le Quote-Part des immobilisations 2023-2024 au montant final de 80 699,84 \$ à la municipalité de Parisville.

2025-07-240 9.4.3 - Révision et modification de l'entente intermunicipale

Considérant la rencontre du 07 juillet 2025 avec la municipalité de Parisville et le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

Considérant l'entente intermunicipale signée par les 2 municipalités;

Considérant les lacunes constatées dans l'entente signée et la recommandations du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à procéder à l'analyse et à la révision de l'entente signée et ce, en collaboration avec le directeur général de la municipalité de Parisville et du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

Et de l'autoriser à demander un avis juridique sur la version corrigée de l'entente.

2025-07-241 9.5 - Offre de services - Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants

Considérant que la MRC de Lotbinière désire mettre en place un service de fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants pour la collecte des déchets et des matières compostables sur l'ensemble du territoire;

Considérant que ce type de service permettra de réduire les contraintes de gestion des inventaires et de la mobilisation des ressources des municipalités locales pour ces tâches;

Considérant que les demandes d'intervention seront centralisées au service info collectes de la MRC de Lotbinière;

Considérant que l'écoulement des inventaires des différentes municipalités sera coordonné par le personnel du service régional de collecte en collaboration avec les employés municipaux concernés pour assurer une transition harmonieuse;

Considérant que l'offre de services de la firme USD global de Lévis pour ce type de service :

- Requête de service: 26.45\$ / requête (prix des bacs et pièces en sus.)
- Requête de service avec revalorisation : 28.35\$(prix des bacs et pièces en sus.)
- Requête de service multiple à une même adresse : 8.80 \$ / requête supplémentaire à la même adresse

Considérant que les frais encourus seront facturés aux municipalités participantes selon les demandes réalisées sur leurs territoires respectifs et que celles-ci pourront facturer le service aux citoyens concernés;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adhérer au service de fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants de la MRC de Lotbinière et d'accepter de payer les frais encourus.

2025-07-242

9.6 - Offre de services - Entretien génératrice puits # 8

Considérant l'offre de services maintenance de la firme « Wajax» au montant de 1 673,92\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de maintenance de la firme « Wajax» au montant de 1 673,92\$ et plus les taxes applicables.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en juin 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2025 indique que 6 permis ont été délivrés pour un montant de 48 000 \$.

2025-07-243

10.2 - Autorisation CPTAQ - Lot # 6 083 837 et # 6 084 739

Considérant la demande d'autorisation d'aliénation des lots # 6 083 837 et # 6 084 739 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant le courriel explicatif de la notaire Me Sonia Sarasin;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer la demande d'autorisation d'aliénation des lots # 6 083 837 et # 6 084 739 déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec CPTAQ.

2025-07-244

10.3 - Matériel Promotion du Marché Public

Considérant la résolution 2025-05-169 autorisant une dépense de 1 485 \$ plus les taxes applicables;

Considérant la dépense supplémentaire au montant de 639,50 \$ plus les taxes applicables;

Considérant la période de transition suite au départ de l'adjointe aux communications;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter et de payer la dépense supplémentaire au montant de 639,50\$ plus les taxes applicables.

10.4 - Comité Consultatif d'Urbanisme - PIIA

2025-07-245

10.4.1 - Lot # 6 084 615 - Permis de construction

Considérant que le comité consultatif de l'urbanisme CCU a pris connaissance des esquisses, documents et renseignements, ainsi que des modifications apportées au projet déposé initialement, conformément au courriel reçu le 10 juin 2025;

Considérant que les propriétaires du projet ont accepté l'invitation de venir présenter leur projet en personne au comité;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal # 188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article # 25 du règlement # 188-2023 s'appliquent;

Considérant que le comité constate que le demandeur a pris soin de faire une démonstration convaincante et bien documentée relative à l'intégration du projet au milieu bâti environnant;

Considérant qu'il appert que le projet s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage # 96-2012;

Considérant l'avis favorable du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-07-246

10.4.2 - Lot # 6 083 802 - Permis rénovation patio

Considérant que le comité consultatif de l'urbanisme CCU a pris connaissance des esquisses, photos ainsi que la demande de dérogation mineure relative à la demande, déposée le 2 juillet 2025;

Considérant que la demande vise à agrandir le patio existant situé en cour latérale;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04;

Considérant que la présente demande est assujettie aux dispositions du règlement municipal # 188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article # 27 du règlement # 188-2023 s'appliquent;

Considérant qu'il appert cependant que le projet n'est pas conforme aux dispositions de l'article # 194 du règlement de zonage # 96-2012, lequel prévoit que toute construction en saillie doit être située à au moins 2 m de toute limite de propriété;

Considérant que la demande serait à l'effet de permettre une construction en saillie à une distance de 1,07 m de la limite de propriété;

Considérant que le comité estime qu'avant de se prononcer sur les critères définis à l'article # 27 du règlement # 188-2023, le projet doit être établi conforme aux dispositions du règlement de zonage en vigueur ou être autorisé via l'octroi d'une dérogation mineure;

Considérant que les dispositions de l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui prévoit qu'une municipalité ne peut octroyer une dérogation mineure au demandeur à moins que l'application du règlement en vigueur n'occasionne un préjudice sérieux au droit de propriété du demandeur;

Considérant que les dispositions de l'article 145.4 de la LAU sont également voulant que, que l'octroi d'une dérogation mineure ne doit pas non plus être susceptible de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant qu'en égard à la présente demande, le comité estime que de refuser un empiètement non conforme d'un patio en cour latérale ne constitue pas un préjudice sérieux au droit de propriété du demandeur, puisque ledit patio pourrait aisément être aménagé ailleurs ou du moins, en conformité avec le règlement de zonage;

Considérant l'avis défavorable du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De refuser la demande de dérogation mineure, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

11 - LÉGISLATION

2025-07-247

11.1 - Adoption du règlement # 208-2025 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Considérant que la Loi 69, intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant que le règlement # 156-2019 doit être abrogé et remplacé, car il n'est plus conforme en vertu de la Loi 69;

Considérant que le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel d'adopter un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Valérie Giguière;

Considérant que le projet de règlement # 208-2025 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement # 208-2025.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-07-248

11.2 - Adoption du 2e Projet de règlement # 209-2025 concernant règlement de zonage modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les types de revêtement extérieur permis;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment et comme bâtiment accessoire;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage résidentiel « Forte densité » dans la zone M-01;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage commercial « Liés à l'automobile » dans la zone M-02;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Mme Annie Demers;

Considérant que le premier projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-07-249

11.3 - Adoption du 2e Projet de règlement # 210-2025 concernant règlement modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Mme Amélie Guay;

Considérant que le premier projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-07-250 11.4 - Règlement d'emprunt # 211-2025 - Quote-part des immobilisations 2023-2024

Considérant que la Municipalité de Parisville est maître d'œuvre pour la réalisation du projet du réseau d'aqueduc de Parisville;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Municipalité de Parisville et la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au partage des coûts du projet du réseau d'aqueduc de Parisville;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 211-2025 concernant une dépense de 93 476 \$ et un emprunt de 93 476 \$ pour le versement d'une quote-part à la Municipalité de Parisville dans le projet du réseau d'aqueduc soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-07-251 11.5 - Adoption du règlement # 214-2025 concernant le règlement modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 juin 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 214-2025 concernant le règlement modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015 soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-07-252 12.1 - Location de la salle multifonctionnelle 2025 - 2026 - Dîners communautaires CAB

Considérant que le Centre d'action bénévole CAB de la MRC de Bécancour est un organisme présent au sein de notre communauté;

Considérant que cet organisme désire louer gratuitement la salle multifonctionnelle pour leurs dîners communautaires qui auront lieu chaque 3e mercredi du mois tout comme les années précédentes à compter du 17 septembre 2025 jusqu'au 20 mai 2026 de 9 h à 15 h 30;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de louer gratuitement la salle multifonctionnelle afin que le Centre d'action bénévole CAB de la MRC de Bécancour puisse continuer ses activités tout comme les années précédentes à compter du 17 septembre 2025 jusqu'au 20 mai 2026.

2025-07-253 12.2 - Club de Loisirs Deschaillons - Boîte vocale

Considérant que le Club des Loisirs de Deschaillons a formulé une demande pour l'ajout d'une boîte vocale à son numéro de téléphone actuel;

Considérant que cet ajout vise à améliorer significativement la qualité du service offert aux membres du Club des Loisirs, en leur permettant de laisser des messages en dehors des heures d'ouverture ou en cas d'indisponibilité;

Considérant que l'intégration de cette boîte vocale n'occasionnera aucun coût additionnel pour la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent autorise et procède à l'ajout d'une boîte vocale au numéro de téléphone du Club des Loisirs de Deschaillons.

2025-07-254 12.3 - Comité des Loisirs - Camps de jour Parisville

Considérant que le Comité des Loisirs de Deschaillons a soumis une proposition visant à permettre au Camps de jour de Parisville d'utiliser ponctuellement les locaux du Club des Loisirs ainsi que la piste à rouleaux (Pumptrack);

Considérant que cette initiative vise à enrichir l'offre d'activités pour les enfants inscrits au Camps de jour de Parisville, en leur donnant accès à des infrastructures adaptées et variées;

Considérant que la collaboration entre ce comité et le Camps de jour de Parisville favorisera le partage des ressources communautaires et optimisera l'utilisation des installations municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte la proposition du Comité des Loisirs d'offrir au Camps de jour de Parisville la possibilité de bénéficier des locaux du Club des Loisirs de Deschaillons ainsi que de la piste à

rouleaux (Pumptrack), selon les disponibilités et selon les modalités à définir entre les 2 parties, afin d’assurer une cohabitation harmonieuse et sécuritaire pour l’année 2026.

2025-07-255 12.4 - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec - Location salle

Considérant la demande de location de la salle multifonctionnelle faite par la Chambre de commerce et d’industrie du Cœur du Québec;

Considérant que la rencontre aura lieu le 5 novembre 2025 de 7 h 30 à 10 h 30;

Considérant que la CCICQ souhaite louer gratuitement la salle municipale pour y tenir un déjeuner rencontre;

Considérant que la salle multifonctionnelle est disponible pour cette date;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’accepter la demande de location gratuite de la salle multifonctionnelle le 5 novembre 2025 pour leur déjeuner rencontre.

2025-07-256 12.5 - Projet salle multifonctionnelle - Frais de retard

Considérant la facture du frais de retard de la firme FM Constructions;

Considérant la date de fin des travaux prévue 30 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander un avis juridique.

2025-07-257 12.6 - Bibliothèque

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

Rang Saint-Joseph /Route Courteau /Détour MTMD Travaux au Ruisseau Charland

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Stationnement Côte du Quai
- Rang Saint-Joseph zéro 3/4 à mettre
- Sogetel fibre optique
- Éco-énergie 360
- Bacs roulants

- Consommation d'eau de rang Saint Charles, Saint-Joseph et Route 265
- Aqueduc Parisville /Entente
- Lotissement

2025-07-258

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h53.

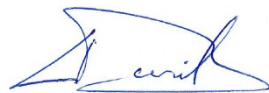


Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière



Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Christian Baril
Maire